



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2004

Cinquante-huitième session
Point 164 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/58/525)]

58/86. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de l'Afrique de l'Est

L'Assemblée générale,

Souhaitant encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de l'Afrique de l'Est,

1. *Décide* d'inviter la Communauté de l'Afrique de l'Est à participer à ses sessions et travaux en tant qu'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

72^e séance plénière
9 décembre 2003